

Unesco 7 place de Fontenoy 75700 Paris tél.: 577.16.10 poste 21.60
Cables: Unesco Paris Bureau: S. 388 Salle des ONG Telex: 204461 Paris

ONG/81/25/St.C/17-5
Paris, le 25 mai 1981
Original: français



RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION

DU COMITE PERMANENT ELU PAR LA 17e CONFERENCE DES ONG

9 - 13 mars 1981

Maison de l'Unesco

Présidente : Madame Françoise Lafitte
Rapporteurs : Conseil mondial de la paix (CMP), M. Georges-Albert Astre,
(langue française)
Comité de coordination du Service volontaire international
(CCSVI), M. Rao Chelikani (langue anglaise)

Fundação Cuidar o Futuro

Adoption de l'ordre du jour

1. Mme Lafitte, Présidente du Comité permanent, ouvre la séance et en indique le déroulement. Elle invite à une réflexion sur le programme de l'Unesco: programme biennal et programme à moyen terme. Elle remercie de leur présence les représentants du secrétariat de l'Unesco. Elle informe l'assemblée des modifications apportées à la chronologie de l'ordre du jour de cette cinquième réunion, ceci à la suite de certaines propositions dont il a paru normal de tenir compte. Il est adopté par l'assemblée sous cette forme.

Approbation du compte rendu de la Quatrième Réunion du Comité permanent

2. Le compte rendu de la Quatrième Réunion du Comité permanent est examiné. Les modifications suivantes sont proposées et adoptées: on supprime à la page 6, para. 22 le membre de phrase "redoutent la dispersion dans le collectif", cette formule paraissant ambiguë. A la page 9, para. 31 on ajoute: "Il est vivement conseillé aux ONG de demander à faire paraître leurs activités." Ainsi modifié le texte est adopté.

Information sur la préparation et le déroulement des Journées d'étude sur l'éducation pour les droits de l'homme (10, 11, 12 mars 1981)

3. M. Chelikani, CCSVI et coordonnateur des Journées d'étude, présente l'esprit dans lequel se dérouleront les journées d'étude. Il fait état du travail

.../...

accompli par le groupe spécialisé auquel il appartient, et attire l'attention sur l'importance des droits de l'homme dans l'éducation, non seulement dans le domaine scolaire mais encore dans celui de l'éducation professionnelle (par exemple dans le cadre de la formation des policiers, des juristes, avocats, etc.). Il convient également de tenir compte de l'aspect culturel du problème.

4. M. Chelikani montre la nécessité d'une réflexion commune sur les obstacles qui se présentent dans le travail des ONG sur cette question des droits de l'homme. Il ajoute qu'aucun document ne sera proposé pour adoption, mais une synthèse sera néanmoins présentée au terme de ces journées d'étude. M. Jouen, Secrétariat professionnel international de l'enseignement, intervient pour donner certains compléments d'information sur le travail du groupe et sur le déroulement des journées d'étude.

5. Mme Lafitte donne son accord aux orientations définies par M. Chelikani et par M. Jouen. Elle précise que ces journées d'étude aboutiront effectivement à une synthèse des débats, qui constituera un document de référence. Le Comité permanent se bornera à prendre acte de la synthèse.

Année internationale des personnes handicapées

6. Mme Lafitte déclare qu'il convient d'examiner la manière dont se présente l'année internationale des personnes handicapées, afin de faire éventuellement une recommandation à la 18e Conférence des ONG. M. Rodriguez et M. Sundberg du Secrétariat de l'Unesco, communiquent des informations concernant diverses activités de l'ONU et de l'Unesco, ainsi que la relation entre ces activités et celles des ONG.

7. A la suite de ces informations, certains participants se montrent préoccupés des problèmes que pose l'éducation des handicapés: nécessité de développer des recherches scientifiques concernant cette pédagogie particulière; rôle de la prévention pour éviter qu'à son tour l'éducation devienne cause de handicap. Cependant les handicapés doivent recevoir une éducation non discriminatoire, sous réserve des aménagements techniques opportuns. L'accent est mis, d'autre part, sur l'importance de l'affection, de la tendresse, au sein de la famille où se situe une partie appréciable de l'éducation. Il est suggéré aussi que les ONG puissent mettre en lumière la contribution des handicapés à la vie culturelle et artistique dans l'ensemble de la société. Un participant attire l'attention sur la lourde charge économique et financière que représentent des mesures en faveur des handicapés; notamment dans les pays en voie de développement.

Questions financières

8. Le mandat des Commissaires aux comptes est reconduit par le Comité permanent.

9. La Trésorière, Madame Droutman du Comité consultatif mondial des Amis (Quakers) présente le rapport financier et le budget 1980-81. Un document ronéotypé est fourni à l'appui aux ONG. La Trésorière relève le fait que certaines ONG n'ont pas encore réglé leur cotisation.

Examen des implications possibles pour la 18e Conférence des ONG des nouvelles modalités de consultation sur le Plan à moyen terme (1984-1989) de l'Unesco

10. L'ordre chronologique des points examinés ayant changé, le point 10 vient en discussion. M. Armerding, chef de la section des relations avec les ONG, de l'Unesco, expose la programmation d'un nouveau cycle des réunions de l'Unesco, qui a des implications pour le calendrier des réunions des ONG. Lors de la

.../...



17e Conférence des ONG le Directeur général a exposé la nature et les motivations de ce nouveau cycle:

- a) Il doit permettre à l'Unesco d'harmoniser son propre cycle budgétaire avec celui des Nations Unies
- b) La Conférence générale se tiendra en conséquence à l'automne des années impaires, au lieu de l'automne des années paires.

12. Ceci étant, la prochaine Conférence générale de l'Unesco se tiendra en automne 1983 au lieu de 1982 pour adopter le programme et budget de l'Organisation pour 1984-1985, le 22 C/5. Toutefois, une session extraordinaire de la Conférence générale se réunira en automne 1982 pour examiner et adopter le second plan à moyen terme (1984-1989) de l'Organisation, le C/4.

13. Compte tenu des délais fixés pour la consultation des Etats membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales en vue de l'élaboration de ces deux instruments, le Directeur général suggère:

- que la 18e Conférence des ONG se tienne et se déroule comme prévu en juin 1981: la consultation portera essentiellement sur le second Plan à moyen terme. Les conclusions auxquelles la Conférence arrivera au plan collectif seront soumises avant le 30 juin au Directeur général qui les inclura dans le rapport qu'il devra présenter au Conseil exécutif à sa session d'automne 1981;
- que la session du Comité permanent du printemps 1982 soit élargie à la totalité des ONG et devienne une consultation collective et extraordinaire pour la préparation du programme de l'Unesco de 1984-1985 (22 C/5). Ceci éviterait qu'il y ait deux Conférences ordinaires des ONG dans l'intervalle d'une année.

14. La 19e Conférence des ONG se tiendrait donc en 1984, pour considérer le programme 1986-1987 (23 C/5). La nouvelle périodicité de ces conférences sera ainsi respectée.

15. A la suite de ces explications, il est envisagé que le Comité permanent qui sera élu en juin 1981 pourrait exercer ses fonctions jusqu'à la 19e Conférence des ONG, c'est-à-dire jusqu'en 1984. Une résolution en ce sens, émanant du Comité permanent, sera soumise à la 18e Conférence des ONG en juin 1981. Il appartiendra à la Conférence de se prononcer sur cette proposition.

Préparation de la 18e Conférence des ONG (15-19 juin 1981)

16. Mme Lafitte précise que cette 18e Conférence sera amenée à apporter sa contribution au Plan à moyen terme de l'Unesco. Elle interroge le Comité permanent sur l'opportunité de suggérer un thème principal, auquel toutes les ONG pourraient apporter une contribution collective. Ce thème devrait en effet intéresser l'ensemble des organisations, permettre leur contribution spécifique et obtenir un consensus de la Conférence. On pourrait, par exemple, concevoir un thème mettant en oeuvre les Sciences sociales, dans l'esprit qui est celui de l'Unesco tel que le Directeur général l'a lui-même défini. Car le champ couvert par les Sciences sociales concerne au premier chef les pays en voie de développement, les problèmes quotidiens du monde moderne; et il a nécessairement un aspect culturel. (Mme Lafitte souligne l'intérêt d'une approche des problèmes de culture et de création artistique par les Sciences sociales.) On répondrait ainsi à la demande qui nous est adressée par le Directeur général et aux préoccupations de l'Unesco.

17. Une discussion s'engage alors à partir de cette intervention. Le problème de la "culture de masse" est ainsi évoqué, concernant les aspects positifs et négatifs de celle-ci. Ne conviendrait-il pas de s'interroger sur les conséquences d'une éventuelle "culture universelle" qui risquerait de porter gravement atteinte aux cultures nationales et à l'identité des civilisations?



18. Il est souligné cependant, par plusieurs participants, que chaque ONG doit avoir la possibilité d'exprimer ses préoccupations propres et ce qui constitue à ses yeux des priorités. Car il importe, fait-on remarquer, d'éviter une priorité sectorielle, et d'envisager, au contraire, des objectifs transectoriels. Il est sans doute exclu qu'on puisse parvenir à un consensus général à partir d'une position réellement commune. Toutefois une position majoritaire peut vraisemblablement se dégager au cours des débats. L'échange de vues se poursuit sur ce problème: plusieurs soulignent qu'il convient de permettre aux ONG de faire des suggestions sur tous les aspects du programme à moyen terme qui peuvent les préoccuper.
19. Mme Lafitte tire les conclusions de la discussion. Deux journées seront consacrées à l'examen du Plan à moyen terme. Toutes les ONG pourront donc faire état de leurs propositions spécifiques, et contribuer à l'élaboration d'un avis collectif. Il paraît souhaitable, d'autre part, de consulter dès l'ouverture de la Conférence un groupe de travail qui aura pour tâche de dégager les convergences entre les diverses suggestions. Cela permettra de préparer utilement le projet de résolution.
20. On revient à l'ordre du jour de cette 18e Conférence et à son programme de travail tel qu'il a été proposé par le Bureau. Il a été conseillé que le rapport d'activité sur l'initiative commune des ONG concernant les droits de l'homme ne se limite pas aux journées d'étude des 10, 11 et 12 mars, et qu'il fasse aussi état du travail sur les droits de solidarité.

Suite des rencontres des ONG et informations sur les activités des Groupes de travail

21. Les travaux du Comité permanent reprennent l'après midi du 12 mars, après que deux journées et demi aient été consacrées comme prévu à l'éducation pour les droits de l'homme. Mme Lafitte fait certaines remarques sur le travail des groupes et sur les méthodes utilisées. Un regroupement de certains thèmes ne serait-il pas concevable? Une orientation des activités sur le terrain ne serait-elle pas souhaitable? Un recueil des activités des ONG ne serait-il pas utile, qui mettrait l'accent sur l'aspect régional et local des investigations? Il conviendrait sans doute de réfléchir aussi aux possibilités d'intervention des ONG au niveau national en direction des gouvernements. On aborde alors l'examen des activités des différents groupes -- activités présentées brièvement par le coordonnateur de chaque groupe.

Evaluation de la première moitié de la Décennie de l'ONU pour la femme (21,22 avril 1980)

22. Madame Thonon, de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, fait un résumé des activités du groupe jusqu'à ce jour. On envisage un travail commun de coordination des organisations à partir de projets divers des ONG. Deux résolutions seront proposées à la Conférence: l'une concerne le projet commun des ONG; l'autre émane de l'Alliance internationale des femmes et a notamment pour objet l'instauration d'un livret de l'éducation et d'un diplôme.
23. Mlle Zahran, du Secrétariat de l'Unesco, indique les préoccupations de l'Unesco en ce domaine. Elle fait un bilan positif de la coopération avec les ONG: de sérieux progrès ont été accomplis. Tenant compte de la décennie de l'ONU, l'Unesco se préoccupe notamment du travail féminin (problème des mères qui travaillent), de l'éducation technique des femmes, de l'image de la femme dans les livres scolaires, de l'accès à l'éducation à tous les niveaux. Mme Lafitte suggère des actions vers les gouvernements afin d'obtenir la mise en oeuvre de la convention éliminant toute discrimination envers les femmes.



24. De multiples aspects de la condition féminine et des formes prises par la discrimination sont alors évoquées: situation de la femme à la campagne, grand nombre des analphabètes, femmes séparées de leur mari par suite d'immigration ou de séparation forcée (Afrique du Sud), discriminations inacceptables en divers pays, etc.

25. Mme Thonon dégage alors trois tâches pour le groupe de travail, pouvant être menées à bien avec le concours de l'Unesco:

- développer les études sur la condition féminine
- parvenir à un projet commun, soutenu par l'Unesco, concernant l'éducation
- obtenir une coordination efficace avec l'Unesco.

L'Année internationale de l'enfant (colloque: 18, 19, 21 mars 1980)

26. Mme Grégoire, Centre international du film pour l'enfance et la jeunesse, souligne la spécificité des problèmes de l'enfant. Il importe de considérer les travaux collectifs de toutes les ONG concernées. Elle souhaite savoir quelles ONG peuvent s'associer aux travaux du groupe dont elle coordonne les activités.

27. Monsieur Okajima, du Secrétariat de l'Unesco, précise qu'une action à long terme est prévue: des résultats seront publiés en 1983. La contribution de l'Unesco concerne essentiellement trois objectifs:

- renforcer l'éducation préscolaire et scolaire de l'enfant
- augmenter l'importance des activités scolaires et extrascolaires
- faire respecter partout les droits de l'enfant pour favoriser son plein développement.

L'Unesco attache d'autre part une grande importance à l'éducation des parents, à la coopération avec divers organismes (UNICEF, etc.), à la démocratisation de l'enseignement qui peut donner des chances égales à tous.

28. M. Schwendler, Division de l'étude du développement, Sciences sociales, Unesco, évoque la suite qui sera donnée à ces activités par le secteur des Sciences sociales. Il rappelle les efforts déjà entrepris pour établir un réseau de contacts par les instituts et soulever ainsi les aspects sociaux et culturels des problèmes. Il informe aussi sur le travail des ONG, signale qu'un inventaire des instituts de recherche sur les sciences sociales concernant l'enfant est en cours d'élaboration.

29. Avant de clore la discussion sur ce point il a semblé important de soulever le problème de l'identité juridique à laquelle l'enfant a pleinement droit en tant que sujet et non objet. Une évolution juridique et sociale est indispensable.

Groupe de travail sur les problèmes de la communication

30. M. Chicot, Association universelle d'espéranto, coordonnateur du groupe, rappelle le colloque sur la communication qui s'est tenu en mars 1979, et la résolution de juin 1979 exprimant l'intention de poursuivre les travaux en ce domaine. Un groupe a donc été créé à cet effet, soucieux d'oeuvrer en relation avec la Commission MacBride dont on attendait le rapport. Il s'est réuni en janvier 1981, avec la participation de 43 ONG; se référant à la résolution de juin 1979, il se propose d'apporter sa contribution à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de la communication. Il adopte le 18 février certains thèmes de travail:

.../...



- le droit à l'information et à la communication
- l'interdépendance de la culture et de la communication (rôle des medias, universalisation de la culture, etc.)
- langue et communication
- l'image des personnes et des groupes donnée par les medias
- le respect des usages par les medias (droit de rectification, par exemple)
- les problèmes posés par l'exercice de la profession de journaliste et la nécessité d'une déontologie
- le problème des personnes et des groupes exclus de la communication.

Trois sous-groupes ont été constitués, qui se répartissent le travail sur les principaux thèmes.

31. La collaboration avec l'Unesco est indispensable, comme aussi avec les universités et les instituts spécialisés. Le rapport MacBride doit bien entendu faire l'objet d'un examen approfondi. Toutes suggestions sont d'autre part souhaitées de la part des ONG.

Rencontre des ONG sur l'Education pour le désarmement et la paix (14, 15 16 janvier 1980)

32. En l'absence de M. Drubay, Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, coordonnateur de la rencontre, M. Harris de la même organisation présente diverses suggestions:

- a) Les ONG ont étudié séparément l'éducation pour le désarmement et la paix; celle concernant les droits de l'homme; celle concernant le nouvel ordre économique. On a souligné à juste titre le lien entre ces trois secteurs. Ne faudrait-il pas dès lors envisager un moyen de les associer dans une approche globale?
- b) Dans le cadre du travail déjà accompli, ne convient-il pas de dresser un bilan des résultats obtenus auprès des médias et des autorités compétentes?
- c) On peut envisager la suite qui pourrait être donnée à la suggestion du Congrès du juin 1980 d'organiser une exposition sur le désarmement; la participation, aussi, à des recherches sur le thème "bilan social et éducation familiale".

33. M. S. Marks, Division des droits de l'homme et de la paix, Unesco, souligne que le document final du Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement de juin 1980 a été distribué et que les ONG ont largement contribué au succès de ce Congrès (97 ONG furent représentées). Un Congrès mondial sur le désarmement est à envisager. M. Marks reprend d'autre part les suggestions de la CMOPE concernant le lien entre l'éducation pour le désarmement et la paix et celle qui concerne le développement et les droits de l'homme. Il souhaite enfin qu'on s'adresse à l'ONU pour exprimer toute désapprobation à l'égard d'actions contraires à la paix; qu'on se préoccupe, en relation avec l'Unesco, de la multiplication des images de la violence, images qui, en fait, favorisent celle-ci.

Réflexion sur l'amélioration des mécanismes de consultation collective et des méthodes de travail

34. Mme Lataste-Dorolle, Comité consultatif mondial des Amis (Quakers) informe que présentation sera faite de l'action du groupe dont elle est coordonnatrice. Huit organisations ont répondu à la question, Quels sont les problèmes essentiels? Les priorités diffèrent, mais il y a accord pour exclure ce qui est du domaine particulier de chaque ONG, et pour étudier ce qui est du ressort de la responsabilité collective. Une synthèse a été élaborée le 16 janvier,





et revue le 20 janvier; elle sera présentée à la Conférence de juin.

35. Il apparaît nécessaire d'améliorer l'aspect collectif des différents efforts. Certains voeux sont d'autre part formulés:

- d'une concertation sur les programmes de l'Unesco entre les assemblées bisannuelles;
- de recueillir des éléments de réponse afin de faciliter la perception des convergences, notamment sur le 21 C/4 et sur le 21 C/5;
- des contacts doivent être pris avec les diverses structures de l'Unesco.

36. Au cours du débat qui s'ensuit il est souhaité une amélioration de l'information concernant les propositions et les réponses des ONG, le rôle et les responsabilités du Bureau. On déplore un certain manque d'efficacité, parfois, des colloques; ainsi qu'une diffusion sans doute insuffisants des documents qui en émanent. Les méthodes de discussion, d'ailleurs, ne seraient-elles pas à revoir? Une demi-journée pourrait être réservée, lors des réunions du Comité permanent, pour donner les informations souhaitables.

37. On suggère aussi la publication d'une mensuelle, la réédition de la brochure sur les ONG qui fut publiée en 1970. Il est enfin souligné que la recherche systématique d'un commun dénominateur risque d'appauvrir les messages à transmettre. Le groupe de réflexion, quant à lui, devrait peut-être être permanent.

Rencontre sur le nouvel ordre économique international (25, 26, 28 novembre 1980)

38. Madame Lafitte invite M. Joël et Mme Rudstrom du Secrétariat de l'Unesco à prendre place à la tribune. M. Monteux, Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE), coordonnateur du groupe de travail, informe qu'on a mis en forme la déclaration résumant les travaux conformément au mandat qui lui a été donné. Ce texte a été adressé à l'ensemble des ONG; il n'a pas suscité d'observations particulières.

39. Le groupe a mandat de poursuivre son activité concernant la science et la technique dans leur rapport avec le développement: une juste articulation doit être manifeste entre ces éléments. Le groupe pourrait se réunir en avril afin de préciser les modalités de poursuite de son travail, et de donner tous matériaux nécessaires à la Conférence de juin. Il semble d'ailleurs souhaitables d'associer les grandes associations scientifiques à ces travaux. Considérant la suite concrète pouvant être donnée, et l'utilisation des études entreprises, M. Monteux se félicite que l'Unesco ait apprécié le travail du groupe. Une mise en forme de la déclaration et de la synthèse des notes des ONG suscitera donc un dossier imprimé qui sera diffusé par les soins de l'Unesco.

40. On revient alors sur l'importance du lien entre les problèmes du désarmement, du nouvel ordre économique et des droits de l'homme. M. Monteux approuve la mise en évidence de ce lien. Mme Lafitte attire l'attention sur la nécessité de ne pas accabler de travail les ONG, souvent soucieuses de participer à plusieurs groupes d'étude. Elle ouvre la discussion sur le rapport présenté par M. Monteux.

41. Il est souligné notamment que deux confédérations sont susceptibles d'apporter une contribution importante: le Conseil international des unions scientifiques et l'Union des associations techniques internationales. Les pays en voie de développement ont du reste besoin que soient étudiés avec compétence les problèmes que pose moins le transfert de technologies que l'adaptation de cette technologie à leurs besoins propres et à leurs capacités.

.../...

42. Mme Lafitte souhaite que les deux confédérations précitées apportent leur contribution scientifique et technique à la 18e Conférence, ainsi que d'autres éventuellement. Accord est ensuite donné pour que soient consignés les travaux concernant le nouvel ordre économique mondial: le document sera envoyé à l'Unesco et aux ONG en forme de dossier. 100 exemplaires seront remis à l'Unesco, le dossier sera à la disposition des ONG. Son contenu sera d'une part la déclaration adoptée au terme de la rencontre, d'autre part la synthèse qui, elle, a soulevé quelques problèmes, notamment celui des noms. Après discussion il est décidé que la synthèse ne sera pas modifiée.

Evaluation de la mise en oeuvre des résolutions de la 17e Conférence des ONG

43. Mme Lafitte suggère que les ONG qui estiment que certaines résolutions n'ont pas été prises en compte pendant le biennium le disent afin que remarque en soit faite dans le rapport sur le biennium.

44. M. Guérout (Association universelle d'espéranto) relève que le groupe travaillant sur les problèmes de la communication n'a pu avancer beaucoup dans son étude puisqu'il importait d'attendre le rapport MacBride.

45. M. Guiton (Amnesty International) relève qu'un groupe devait oeuvrer en étroite co-opération avec l'Unesco pour renforcer une action sur les droits de l'homme, dans le cadre du Plan de 7 ans prévu à cet effet. En fait, le groupe n'a pu travailler en application de son mandat réel que depuis décembre 1980. Un travail a cependant été accompli en contact avec l'Unesco portant sur les nouveaux droits (droits de solidarité); mais il s'agit d'une étude conceptuelle, non pas "d'éducation". M. Guiton note qu'en juin 1979 l'accent avait été mis sur l'intérêt d'un travail constant avec l'Unesco - celui-ci a effectivement participé à ce travail, mais non pas de façon continue. Un grand nombre d'ONG ont, d'autre part, participé au travail du groupe; mais fort peu agissent réellement au niveau de l'éducation. Il y eut du reste peu d'organisations d'enseignants, et celles qui apportèrent leur concours ne fournirent qu'une participation faible.

46. En réponse à cette intervention, il est remarqué que tout cela est sans doute exact, mais il faut aussi relever que certains désaccords se manifestèrent dans le groupe, portant sur l'organisation même du travail et sur la philosophie des droits de l'homme. Un autre participant aussi regrette une certaine absence des organisations d'enseignants, car une part importante de l'action revient, sur le terrain, aux enseignants eux-mêmes. On peut du reste noter l'importance du problème des droits à la protection des enseignants.

47. Mme Lafitte constate l'importance du travail effectué sur les "droits de solidarité". Il convient néanmoins de préciser les mandats des groupes de travail, afin d'éviter les pertes de temps.

Projet de mission en Afrique australe

48. Mme Lafitte indique que huit réponses ont été reçues, donnant des informations sur le travail effectué: deux réponses ne pouvaient fournir de précisions sans mettre en danger la sécurité des personnes.

49. Une réunion des mouvements de libération aura lieu en mai: il a été demandé par lettre à ces organisations une rencontre à cette occasion.



Préparation de la 18e Conférence des ONG

50. Mme Lafitte demande qu'on se prononce sur le projet d'ordre du jour, et sur l'organisation des travaux de la conférence. Elle indique les modifications apportées au projet initial; rappelle que l'organisation de cet ordre du jour incombe au Comité permanent; précise qu'une convocation sera adressée aux ONG pour cette Conférence de juin, avec une note expliquant la conception de la discussion sur la Plan à moyen terme. (M. Harris a travaillé fort efficacement à la rédaction de cette note.)

51. Sur le point 7 dans le projet de l'ordre du jour (Consultation collective avec le Directeur général de l'Unesco), suite aux remarques de Monsieur Armerding et à la discussion, il est décidé de consacrer le point 7 uniquement à un exposé du Directeur général, suivi par un débat. Les questions concernant la contribution des ONG à l'élaboration du plan à moyen terme, à l'extension géographique, à l'amélioration des mécanismes de consultation, etc. seront discutées sous un nouveau point 8.

52. Madame Lafitte remercie M. Armerding et conclut en demandant l'adoption du projet d'ordre du jour, étant entendu qu'il sera harmonisé avec le déroulement des travaux ainsi qu'il vient d'être indiqué. M. Armerding assure que toutes dispositions seront prises pour que le Directeur général participe donc à la Conférence, sous réserve toutefois des priorités qui pourraient se présenter dans son emploi du temps.

53. Un échange de vues s'engage alors sur "la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies adressées directement à l'Unesco." Le Secrétariat de l'Unesco peut apporter des informations à ce sujet: le Directeur général prépare du reste un document pour le Conseil exécutif de mai 1981 sur cette question; et la Conférence des ONG sera à son tour informée, bien qu'on ne puisse envisager un document spécial à ce propos. Suite à ces éclaircissements, il est décidé qu'au lieu d'évoquer "la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies", on formulera tout ainsi: "Informations sur la mise en oeuvre des résolutions ...". On évite ainsi de laisser croire que ce sont les ONG qui mettraient en oeuvre. Un participant ajoute qu'il appartient au Directeur général de se prononcer sur ces résolutions de l'ONU. Les ONG ont sans doute à examiner comment les institutions spécialisées exécutent les décisions prises par exemple à l'ONU. Mais chaque ONG peut, si elle le désire, s'adresser au Directeur général. Mme Lafitte pense que cependant le code de procédure conduit à laisser ce point à l'ordre du jour. Le plan de travail est alors adopté.

Questions diverses

54. Le Comité permanent demande à Mme Lafitte de le représenter à la Conférence régionale des Commissions nationales pour l'Unesco de la région de l'Europe qui se tiendra à Madrid du 4 au 9 mai. Le Comité permanent est également invité à assister à la première séance de la réunion des Secrétaires généraux des Commissions nationales pour l'Unesco. Il sera donc représenté.

55. Monsieur Monteux (FISE) soulève le problème des attaques dirigées contre l'Unesco et s'inquiète de leur recrudescence. Le représentant du Secrétariat peut-il donner son opinion, et évoquer les suites que l'Unesco envisage de donner? Il est demandé, à ce sujet, que le texte de la réponse faite par le Directeur général à certaines de ces attaques soit communiqué aux ONG, puisqu'un organe de presse l'a publiée. M. Chelikani fait observer qu'il conviendrait de développer les informations sur l'Unesco dans le Tiers Monde, et de tenir compte du soutien important que les pays en voie de développement peuvent apporter à la cause de l'Unesco.

.../...



56. M. Armerding considère que ces attaques contre l'Unesco sont effectivement préoccupantes, et suggère au Comité permanent d'entendre le porte-parole du Directeur général, M. Bourges. En attendant la venue de celui-ci, diverses questions sont encore évoquées. Mme Lafitte attire l'attention sur l'appel lancé par le Directeur général concernant l'aide qu'il convient d'apporter à la ville sinistrée d'Algérie (El Asnam). Elle est persuadée que les ONG répondront à cet appel.

57. M. Malempré du Secrétariat de l'Unesco souligne l'importance de la rencontre prévue entre les secrétaires généraux des Commissions nationales pour l'Unesco et les ONG: il y a là des contacts fort utiles qui se sont révélés efficaces d'ores et déjà et qui favorisent la coopération.

58. M. Bourges, porte-parole du Directeur général, prend alors place à la tribune: il accepte très volontiers de donner des informations précises sur les attaques dont l'Unesco vient d'être l'objet et sur les réponses qu'elles suscitent. Ces attaques sont en grande partie le fait de la presse anglo-saxonne, et ont été relayées par certains organes de presse français (l'Express, notamment). Une campagne effrénée de cette presse anglo-saxonne s'est effectivement déclenchée pendant la session de Belgrade. Elle a été centrée sur les problèmes de la communication afin d'obtenir, en fait, que l'Unesco se désaisisse de ces questions dont cependant il a été saisi depuis la conférence de Nairobi en 1976. Il s'agissait aussi d'obtenir une désapprobation du rapport MacBride, en alléguant la menace que ferait peser sur la liberté de l'information les dispositions envisagées pour la protection des journalistes en mission. A l'occasion de la réunion tenue à Paris (18-20 février) sur cette protection des journalistes, les attaques reprirent avec violence, malgré l'accord de 12 associations professionnelles de journalistes sur le projet (qu'étayait le rapport Gaborit). M. Bourges souligne que l'opposition vint de quatre organisations patronales de la presse et qu'elle développa les attaques au sein de relations qu'injurieuses. Un rapport précis, émanant du National News Council (U.S.A.) a été adressé au Directeur général; il résulte d'une analyse portant sur 448 coupures de presse et met en lumière une manipulation de l'information concernant l'Unesco, dont Associated Press et United Press sont largement responsables, tant par la polarisation des articles sur certains aspects jugés négatifs de l'action de l'Unesco que par l'omission systématique des résolutions de programme adaptés à Belgrade dans les domaines les plus divers de la culture ou de l'aide au développement. Le porte-parole du Directeur général déclare que l'Unesco répliquera avec calme et vigueur toutes les fois que ce sera nécessaire à ce type d'agression, qui s'est déjà produite antérieurement.

59. En conclusion de ces informations, la Présidente charge le représentant du Directeur général de transmettre au Directeur général le soutien du Comité permanent des ONG aux idéaux de l'Unesco.

60. Cette séance de clôture est levée vers 13 h. 30.



LISTE DES PARTICIPANTS
LIST OF PARTICIPANTS

Membres du Comité permanent
Members of the Standing Committee

Présidente : Mme Françoise Lafitte
Chairman

Alliance internationale des femmes
International Alliance of Women

Mme G. Borgmann
Mme G. Fontaine-Monod
Mlle C. Valensi

Association mondiale des guides et des éclaireuses
World Association of Girl Guides and Girl Scouts

Mme J. Thonon
Mme F. Poincaré
Mme N. Desmarais

Association universelle d'espéranto
Universal Esperanto Association

M. P. Guérout
M. E. Chicot
Mme B. Despinay

Centre international du film pour l'enfance et la jeunesse
International Centre of Films for Children and Young People

Mme M. Grégoire

Comité consultatif mondial des Amis (Quakers)
Friends World Committee for Consultation

Mme J.S. Droutman
Mme C. Lataste-Dcrolle

Comité de coordination du service volontaire international
Co-ordinating Committee for International Voluntary Service

M. R. Chelikani
M. F.A. Donkor

Confédération mondiale des organisations de la profession
enseignante

M. R. Harris

World Confederation of Organizations of the Teaching Profession

Confédération mondiale du travail
World Confederation of Labour

excusé

Conseil international du B'nai B'rith
B'nai B'rith International Council

M. S. Hoffenberg

.../...



Conseil mondial de la paix World Peace Council	M. G.A. Astre
Fédération internationale des universités catholiques International Federation of Catholic Universities	Mme O. Moreau
Fédération internationale syndicale de l'enseignement World Federation of Teachers' Unions	M. D. Monteux
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté Women's International League for Peace and Freedom	Mme H. Berthoz Mme Y. Séé
UNDA--Association catholique internationale pour la radio- diffusion et la télévision Catholic International Association for Radio and Television	Mme M. Gros
<u>Observateurs/Observers</u>	
Amnesty International	M. J. Guiton
Association internationale des juristes démocrates International Association of Democratic Lawyers	M. D. Naishtat
Association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle International Association for Educational and Vocational Information	M. J. Long
Bureau international catholique de l'enfance International Catholic Child Bureau	Mme J. Mannoni Mme M.P. Eisele M. Balbo
Caritas Internationalis	M. M. Durel Mme R. Morellet
Congrès juif mondial World Jewish Congress	M. S. Cwajgenbaum
Conseil consultatif d'organisations juives Consultative Council of Jewish Organizations	Mme S. Raccah
Conseil international de l'action sociale International Council on Social Welfare	Mlle M.C. Larcher

.../...



Conseil international des femmes
International Council of Women

Mme R.G. Michelet

Conseil international du cinéma et de la télévision
International Film and Television Council

M. E. Flipo

Entraide universitaire mondiale
World University Service

M. J.M. Schwartz

Fédération démocratique internationale des femmes
Women's International Democratic Federation

Mme J. Dambendzet

Fédération internationale d'astronautique
International Astronautical Federation

M. E. Pépin

Fédération internationale des femmes de carrières
libérales et commerciales
International Federation of Business and Professional Women

Mlle J. H. Chaton

Fédération internationale des femmes diplômées des
universités
International Federation of University Women

Mme D. Macé

Fédération mondiale de la jeunesse démocratique
World Federation of Democratic Youth

Mme M. Fejes

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
World Federation of United Nations Associations

M. J. Alexander

Fédération mondiale des sourds
World Federation of the Deaf

Mme E. Savary

Fédération mondiale des travailleurs scientifiques
World Federation of Scientific Workers

M. P. Biquard
M. G. Bernet

Fédération pour le respect de l'homme et de l'humanité
Federation for the Respect of Man and Humanity

M. M. Jobert

Fédération syndicale mondiale
World Federation of Trade Unions

Mlle M. Lombardo

Institut international des sciences administratives
International Institute of Administrative Sciences

M. J. Godchot

.../...



Ligue des sociétés de la Croix Rouge League of Red Cross Societies	M. R. Angebaud
Ligue internationale des associations d'aide aux handi- capés mentaux International League of Societies for the Mentally Handicapped	M. J. Gemaehling
Ligue internationale des droits de l'homme International League for Human Rights	Mme N.S. Fox
Ligue islamique mondiale Muslim World League	M. N. Mahfouz
Mouvement mondial des mères World Movement of Mothers	Mme M. de Van Clave Mme P. de Catheu Mme A.F. Le peu
Office international de l'enseignement catholique Catholic International Education Office	Mgr M. Descamps Mme S. Guérin
Organisation internationale des journalistes International Organization of Journalists	M. G. Gatinet
Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique World Organization of Former Students of Catholic Teaching	M. M. Sineux Mme de Saint Chamant
Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire World Organization for Early Childhood Education	Mme M. Goutard
Pan-Pacific and Southeast Asia Women's Association	Mme R. Vienot
Pax Romana -- SIAAEC	M. P. de Beco
Réhabilitation internationale Rehabilitation International	M. H. Bissonnier
Secrétariat professionnel international de l'enseignement International Federation of Free Teachers' Unions	M. E. Jouen
Société internationale pour l'éducation par l'art International Society for Education through Art	Mme F. Chavanné M. K. Vyas
Société Sri Aurobindo Sri Aurobindo Society	M. K. Vyas

.../...



Union des associations techniques internationales
Union of International Technical Associations

M. M. Remillieux

Union mondiale des femmes rurales
Associated Country Women of the World

Mme S. Sachs

Union mondiale des organisations féminines catholiques
World Union of Catholic Women's Organizations

Mlle S. des Gachons

Catégorie C/Category C

Union des avocats arabes
Arab Lawyers' Union

Mlle H. Ounadjela
M. D. Datsi

Union internationale du notariat latin
International Union of Latin Notariat

Me F. de Tinguy du Pouet
Me Lapeyre
Me A. Vaccharezza

Fundação Cuidar o Futuro

